



CONNECT'ACTU

La newsletter du CARIF-OREF Martinique

Restez connecté.e, soyez informé.e...

Notre expertise, une véritable valeur ajoutée pour vos projets



Lettre d'information n°8 - Janvier 2026



Découvrir la carte de
voeux

ACTUALITÉS DE LA FORMATION

... PROJETS, ACTIONS
ET INNOVATIONS...

Programme national 2026
de professionnalisation pour la VAE



En 2026 la réforme de la VAE continue son déploiement.

Le réseau des Carif-Oref propose aux acteurs de la VAE (conseillers, accompagnateurs, certificateurs et financeurs), opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, un cycle de cinq webinaires dédiés à la VAE. Ce programme vise à les aider à mieux appréhender les évolutions du dispositif, partager des retours d'expériences et explorer les leviers et appuis disponibles.

Ce cycle de professionnalisation est réalisé avec le soutien et la participation du ministère en charge du Travail, au service de l'outillage des professionnels en charge de la VAE.

[Téléchargez le programme 2026](#)

[En savoir +](#)

Veille légale & réglementaire
les changements à ne pas manquer...



[**Une augmentation prévisible et continue**](#)

Publié au Journal Officiel du 1er janvier, l'arrêté du 30 décembre 2025 fixe le montant revalorisé du reste à charge pour 2026 porte à **103,20 euros** la participation obligatoire à verser par les actifs souhaitant utiliser leurs fonds CPF pour financer toutes formations éligibles au CPF.

Pour mémoire depuis mai 2024 mobiliser son CPF s'accompagne obligatoirement de l'acquittement d'une somme forfaire dont le montant est indexé sur l'inflation.

Sont exonérés de cette contribution les demandeurs d'emploi ou les salariés bénéficiant d'un cofinancement de leur employeur ou ceux utilisant leur compte professionnel de prévention ; contribution obligatoire qui peut être supportée par l'employeur ou un OPCO.

Source : AEF dépêche 743537 du 2 janvier 2026

[En savoir +](#)

LABELLISATION QUALIOPI



France compétences a renouvelé pour la période 2026/2028 huit (8) instances de labellisation autorisées à délivrer la certification Qualiopi conformément aux règles du référentiel national qualité, pour les activités de :

- Formation ;
- Bilan de compétences ;
- Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Formation par apprentissage.

Pour tout le périmètre de Qualiopi (formation continue, apprentissage, VAE et bilan de compétences) :

- L'Apapp (Association pour la promotion du labelAPP) pour le label "APP-Atelier de Pédagogie Personnalisée" ;
- Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour le label QualiFormAgri ;
- le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour le label Eduform ;
- La région Occitanie pour le label Certif'Région.

Pour l'activité de formation, de bilan de compétences et de VAE :

- la Fédération nationale des CIBC pour le label d'"Opérateur de bilans de compétences et d'accompagnement qualité totale (OBCAQQT)".

Pour la formation continue :

- France Éducation International pour le label "Qualité français langue étrangère (FLE)" ;
- Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – Délégation à la sécurité routière pour le label "Qualité des formations au sein des écoles de conduites" (pour la délivrance du permis de conduire) ;
- Le réseau des écoles de la deuxième chance en France (Réseau E2C France) pour le label E2C (École de la deuxième chance).

Source : AEF dépêche 743601 du 5 janvier

En savoir +

MON COMPTE FORMATION : LES CONDITIONS D'UTILISATION MODIFIÉES

Depuis le 4 décembre 2025 quelques évolutions visant à sécuriser l'usage du CPF, encadrer la VAE et rationaliser la qualité des offres, ont fait évoluer les conditions d'utilisation du service Mon compte Formation (version 14) :

- Obligation d'inscription préalable des titulaires à France VAE pour mobiliser le CPF dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Renforcement des conditions de mobilisation des droits CPF : le titulaire règle la participation obligatoire et mobilise ses droits (y compris dotations externes) à l'inscription.
- Mesures de lutte contre l'usage frauduleux du compte : suspension d'accès possible, procédure de réouverture encadrée, et possibilité de recrédit des droits CPF après dépôt de plainte en cas de fraude.

- Clarification des procédures de différend entre la Caisse des dépôts et les organismes ou titulaires, avec mesures d'urgence possibles sans procédure contradictoire.
- Archivage automatique mensuel des formations inactives sur la plateforme pour améliorer la visibilité de l'offre (mesure effective depuis décembre 2025).
- Clarifications des pratiques vis-à-vis des obligations des organismes (justificatifs, conformité des offres et délais de traitement) et des titulaires (acceptation de dossier, annulation et rétractation) via le portail d'informations.

Consultez le guide : <https://of.moncompteformation.gouv.fr/actualites/version-14-des-conditions-dutilisation-ce-qui-change>

En savoir +

NOUVEAU DISPOSITIF DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE DÈS 2026

La loi n° 2025-1400 du 25 octobre 2025 relative à l'emploi des séniors, au dialogue social et aux transitions professionnelles (Journal officiel du 25/10/2025) instaure à partir du 1er janvier 2026 la période de reconversion, un dispositif unique fusionnant les Pro-A et Transitions collectives.

Cette mesure vise à simplifier les transitions professionnelles, sécuriser les parcours et accompagner les mutations rapides des métiers.

Pour quels salariés et quels objectifs ?

Tous les salariés peuvent bénéficier de la période de reconversion, que la mobilité soit interne ou externe. Ils peuvent mobiliser le Conseil en évolution professionnelle (CEP) ou une PMSMP pour confirmer leur projet.

Les formations permettent l'accès à une certification RNCP, un CQP, des blocs de compétences ou une VAE, avec des durées modulables de 150 à 450 heures, extensibles jusqu'à 2 100 heures sur 36 mois par accord collectif.

Contrat de travail et modalités

- **Reconversion interne** : contrat et rémunération maintenus.
- **Reconversion externe** : contrat suspendu, nouveau CDI ou CDD d'au moins 6 mois, avec retour garanti en cas d'échec.

Mise en œuvre et financement

La mise en place dépend de la taille de l'entreprise et de la présence d'un délégué syndical, allant de décision unilatérale à accord collectif obligatoire.

Le financement est assuré par les OPCO, avec un complément possible via le CPF (50 % pour une reconversion interne, 100 % pour une externe). Aucune autre contribution financière n'est requise.

Dialogue social et garanties

Le CSE et la BDESE sont consultés pour le suivi du dispositif, et le salarié bénéficie d'une notification écrite 3 mois avant la fin de sa formation pour réintégrer son poste ou un poste équivalent.

[En savoir +](#)

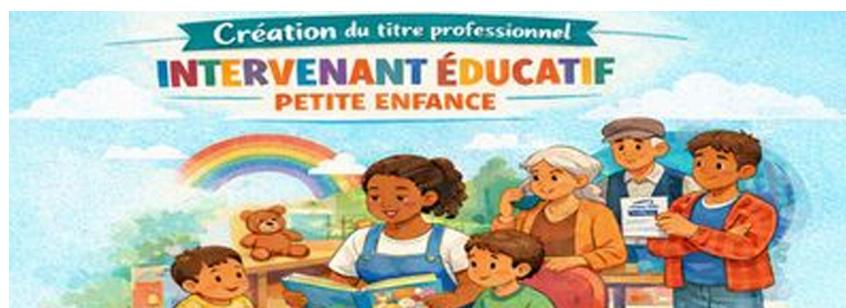


Depuis l'arrivée de la certification **Qualiopi**, le rôle de l'auditeur a évolué : **garant de qualité**, il valorise les bonnes pratiques et contribue à la crédibilité du système.

Avec la certification à venir, le métier se professionnalise, s'adapte au numérique et à l'IA, et se spécialise par secteur pour des audits plus précis.

 **Le métier n'est pas en déclin, il se transforme !**

[En savoir +](#)



Une nouvelle certification vient de voir le jour par arrêté du [12 décembre 2025 portant création du titre professionnel intervenant éducatif petite enfance \(IEPE\)](#).

Il relève du ministère du travail et des solidarités.

Face aux enjeux de l'accueil des jeunes enfants et pour soutenir ces établissements dans leurs missions, le titre professionnel IEPE devrait

permettre aux micro-crèches de remplir leurs nouvelles obligations de formation des personnels avant le 1er septembre 2026.

Ce titre professionnel de niveau 4 (Bac) permet de valoriser et certifier les compétences nécessaires pour accompagner les plus petits et leurs familles. Il se compose de trois blocs de compétences :

- contribuer à l'accueil des jeunes enfants et à la réponse de leurs besoins fondamentaux
- accompagner le développement des jeunes enfants
- accompagner les parents ou l'entourage des jeunes enfants

Ce titre est enregistré au [Répertoire national de certifications professionnels \(RNCP\)](#) et intégré à la plateforme du service public national [France VAE](#).

Il est donc accessible par la formation. Mais la VAE est la voie privilégiée par le secteur pour aller vers la certification des équipes en place.

Source : [Légifrance](#)

Enquête sur les besoins en professionnalisation des acteurs de Orientation – Formation – Emploi 2026

Chaque année, l'AGEFMA met en œuvre un dispositif de professionnalisation à destination des opérateurs de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi du territoire.

En 2026, des évolutions sont attendues pour construire cette programmation. Votre expertise de terrain est essentielle pour enrichir une offre de formation destinée aux acteurs de l'OFE, en adéquation avec les besoins identifiés localement.

Influencez l'offre de professionnalisation 2026. Répondez au questionnaire en ligne avant le vendredi 13 février 2026 :

[Recueil des besoins en professionnalisation 2026](#)

Votre participation est précieuse : elle nous permettra d'identifier les priorités d'action et de concevoir une offre adaptée et utile aux professionnels que vous êtes.

Temps de réponse : environ 5 minutes.



JOURNÉES NATIONALES D'ACTION contre l'Illettrisme

#2026

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) pilote chaque année depuis 2013, chaque mois de septembre, les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI).

Ces Journées nationales rassemblent chaque année des centaines d'événements partout en France (plus de 1700 événements recensés en septembre 2025), autour des enjeux suivants : changer les perceptions et lutter contre les idées reçues en ce qui concerne l'illettrisme, l'innumérisme en France, donner à voir ce qui se fait sur le terrain et bien sûr informer, sensibiliser, mobiliser.

Dans le cadre de l'édition 2026 des JNAI, un appel à création pour la campagne de communication est lancé.

Les réponses sont attendues pour le 30 janvier 2026.

Vous êtes intéressé ? : [Appel à création pour la campagne de communication des JNAI 2026 - Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme](#)

RESSOURCES & OUTILS



13,9 % : c'est le taux de chômage en Martinique au 2^e trimestre 2025.

Malgré une légère baisse sur un an, le chômage reste deux fois plus élevé qu'en France hexagonale.

Il touche particulièrement les jeunes et les seniors. Ces écarts traduisent des difficultés structurelles d'accès à l'emploi.

👉 Retrouvez l'évolution du taux de chômage en Martinique depuis 2014 :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010751338#Tableau>

👉 Accédez à d'autres données sur l'emploi et la formation en Martinique :
<https://sidefop.agefma.mq/>



17 Jeudi 5/02/2026

Parcours VAE : quelles actualités pour 2026 ?

🕒 ■ 14 h à 15 h 30 (heure de Paris)
9 h à 10 h 30 (heure de Martinique)

💻 Webinaire

👥 Acteurs de la VAE, opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Organisé par : Les Carif-Oref d'Auvergne – Rhône – Alpes et de Bourgogne – Franche-Comté en partenariat avec le Ministère en charge du Travail et le réseau national des Carif-Oref

Premier webinaire d'un cycle de professionnalisation sur la VAE initié par le réseau national des Carif-Oref en partenariat avec le ministère en charge du Travail.

Son objectif principal est d'outiller les professionnels en leur permettant d'avoir une vision claire et actualisée du cadre national de la VAE et des perspectives pour 2026.

[S'inscrire](#)

 **Jeudi 5/02/2026**

URASS-IFMES : JOURNEE PORTES OUVERTES

 ■ 9 h à 13 h 00

Evènement organisé par : URASS-IFMES

 Enseignants, élèves, étudiants

 **Lieu : IFMES – Rivière l'Or -97212 SAINT JOSEPH**

L'URASS IFMES a le plaisir d'ouvrir ses portes !

Enseignants, élèves, étudiants : venez découvrir l'univers de cette acteur de la formation professionnelle, rencontrer les formateurs passionnés et échanger avec les apprenants engagés.

Ateliers, démonstrations, échanges et découvertes seront au programme !

 Une occasion unique de plonger dans les formations et de construire, ensemble, les projets de demain.

 **Inscription via le lien ci-dessous jusqu'au 30 janvier 2026 :**

<https://forms.office.com/r/S0f0JryAR?origin=lnkLp>

 S'inscrire

**Nous espérons que les informations partagées vous ont été utiles.
Restez connecté.e pour de prochaines actualités !**

Rédactrice en chef : Valérie PADRA - Directrice Générale

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)